

*Exploitation des chemins de fer—Loi*

● (2100)

Mise à part, la réponse faite aujourd'hui par le ministre des Transports, le gouvernement se doit, je pense, de promettre aux gouvernements de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard, qui, soit dit en passant, ont réagi de la même façon au sujet de l'interruption des services de transbordement dans ces provinces, que durant les semaines et les mois à venir, on aboutira à un accord définitif avec ces deux provinces, en vertu duquel elles n'auront plus à subir désormais des grèves qui ne sont qu'une source de graves ennuis économiques, non seulement dans un secteur mais dans l'ensemble de la société de chacune de ces provinces. On annonce dans les journaux, et ailleurs aussi semble-t-il, que le premier ministre de ma province va tenter des poursuites contre le gouvernement fédéral qui n'a pas su maintenir le service entre la terre ferme et l'Île-du-Prince-Édouard. Sauf erreur, le gouvernement de Terre-Neuve entend agir de même.

Même si une telle initiative indique la gravité de cette interruption de service aux yeux de ces deux gouvernements, vous comprendrez, monsieur le président, qu'elle ne constitue pas la nécessité fondamentale. Mais nous devons aboutir au plus tôt à une ferme entente de nature à prévenir pour toujours une interruption totale des services. Dans le cas de Terre-Neuve, il est à peu près impossible actuellement d'assurer un service par eau pour le transport des personnes ou des marchandises et il est facile de s'imaginer les désastreuses répercussions économiques qui en découlent actuellement dans cette province.

Quant à l'Île-du-Prince-Édouard, où j'habite, elle n'est pas complètement démunie de transport par eau vu que nous bénéficions du service privé de Northumberland Ferries. Néanmoins, le grand service de traversiers du Canadian National entre Borden et Cap-Tourmentin a été suspendu. Le problème ne se limite pas seulement à la suspension en vigueur depuis un certain nombre de jours, mais il y a aussi le fait qu'on a redouté cette suspension pendant plus d'un mois. On ne peut décrire les répercussions sur notre industrie qui vient au deuxième rang, l'industrie touristique, qui a perdu des millions de dollars, outre les répercussions connexes sur l'agriculture et la pêche et les autres industries de la province.

Je crois que, dans les plus brefs délais possibles, le ministre du Travail et le ministre des Transports devraient convoquer une réunion à laquelle prendraient part les hauts fonctionnaires du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard et les représentants tant patronaux que syndicaux des chemins de fer pour mettre au point une nouvelle formule et une nouvelle structure qui empêchera ce genre d'effet désastreux que connaissent en particulier ces deux provinces insulaires.

C'est peut-être un truisme que de dire qu'en vertu des dispositions de la Confédération s'appliquant tant à l'Île-du-Prince-Édouard, qui, fait assez ironique, célèbre sa centième année de Confédération cette année, que Terre-Neuve, qui célèbre presque 25 ans de Confédération, un accord fondamental prévoyait le maintien d'un service de transport et de communications avec le continent. Cet accord fondamental a été anéanti. Nous devons, tout en cherchant à résoudre le problème particulier qui touche les employés non itinérants et autres des chemins de fer du pays, étudier le problème précis et très difficile du fon-

tionnement des transbordeurs à destination de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard.

J'inviterais tout particulièrement le ministre du Travail à prendre l'engagement ce soir que, dès le règlement de la crise immédiate suscitée par la suspension des services ferroviaires, il y aura une réunion au sommet entre lui-même, le ministre des Transports et les hauts fonctionnaires responsables et les gouvernements de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve et les chemins de fer pour que nous puissions en arriver à une structure et à une formule qui empêcheront un groupe particulier d'employés de paralyser le moyen vital de transport entre ces provinces insulaires et le continent.

Je ne serais pas un député sérieux si je n'exigeais du ministre du Travail et de son collègue un engagement de ce genre, sans quoi, cette technique visant à mettre fin à la crise actuelle n'est qu'un moyen de fortune pour résoudre un problème fondamental qui resurgit avec plus d'acuité depuis les deux dernières décennies. En 1950, 1966 et de nouveau en 1973, nous avons vu les effets désastreux sur l'économie et la société de ces provinces insulaires lorsque celles-ci sont privées de moyens de transport et de communication avec le continent canadien.

**M. Munro (Hamilton-Est):** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec attention les propos du député. Je me rends compte, comme le gouvernement, des dérangements et, en fait, des graves ennuis dans bien des cas, subis par les gens de l'Île du Prince-Édouard, d'où vient le député, et, naturellement par ceux de Terre-Neuve. En réalité, le député cherche à obtenir l'assurance qu'une grève n'aura pas lieu. C'est ainsi que j'interprète ses observations. Si j'ai mal compris qu'il me reprenne. Autrement dit, il voudrait avoir l'assurance qu'une grève n'aura pas lieu dans les régions où un service de ce genre est essentiel à la survie des insulaires.

Nous avons déjà débattu à la Chambre la façon de régler les grèves dans les services essentiels. Sauf erreur, le chef du député a indiqué qu'il créerait une Commission pour le règlement des conflits dans les secteurs publics essentiels.

**Des voix:** Bravo!

**M. Munro (Hamilton-Est):** Il y a eu d'autres remarques à l'égard des commentaires du chef de l'opposition concernant les recherches du groupe d'étude Mills. Cela comporte divers aspects, mais finalement on aboutit à la question de savoir si nous sommes prêts, dans certains cas précis, à supprimer le droit de grève et à imposer un arbitrage obligatoire.

Quelle que soit la façon dont nous l'enveloppons et notre rigueur à l'égard de cette question fondamentale, je peux répondre au député tout de suite en disant, oui, nous pourrions corriger cette situation pour qu'elle ne se reproduise pas. Certaines personnes diront que la réponse à ce genre de questions est l'arbitrage obligatoire. De cette façon on peut être sûr que le transport jusqu'à l'Île du Prince-Édouard ne sera pas interrompu.

Toutefois, le parti du député n'est pas en faveur de l'arbitrage obligatoire. Aucun parti de la Chambre n'est en faveur de l'arbitrage obligatoire. Cela souligne la nécessité de trouver une autre solution que l'arbitrage obligatoire dans ces domaines très importants sans refuser aux employés le droit de faire la grève. Autrement dit, ils en auraient le droit, mais on pourrait espérer qu'ils n'en aient pas l'envie.